

MODULE D 40 périodes (5 jours)

Comptabilité

Compétence

Le chef d'établissement tient une comptabilité régulière, garde une vue d'ensemble de l'évolution quantitative de l'établissement et sait initier les mesures nécessaires, le cas échéant. Il est capable :

| Périodes | Objectifs - compétences acquises | Taxonomie |
|---|--|------------|
| Prescriptions légales et bases comptables | d'expliquer les exigences légales sur la tenue des comptes d'un hôtel ou d'un restaurant | 1 |
| | d'analyser un bilan et un compte de résultat | 3 |
| | d'ouvrir, de tenir et de fermer un livre de caisse selon les prescriptions dans les règles de l'art | 2 |
| | de décrire concrètement comment organiser une comptabilité | 2 |
| | de citer et de justifier les critères essentiels pour la collaboration avec une fiduciaire | 1 |
| Indices et caractéristiques de gestion | de justifier la signification de la liquidité/disposition à payer, ainsi que d'énoncer les mesures planifiées susceptibles de la garantir | 1 |
| | de calculer la rentabilité avec les formules adéquates (multiplicateurs et bénéfice brut), ainsi que d'interpréter un compte de résultat et un bilan | 2,3 |
| TVA et prescriptions légales de comptabilité | de comprendre le système TVA et les articles de loi du CO, de connaître le système TVA et savoir répondre aux exigences légales | 1 |
| Supports de cours | Fournis par GastroVaud | |
| Examen | Module D – examen écrit – durée de l'examen : 3 h 30 | |

au total
40 périodes
pour l'ensemble
du module